

# COMPTE-RENDU

## Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2020

### Présents :

LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, LE ROLLAND Annie, PERCHOC Héléna, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis

Secrétaire de séance : STEUNOU Sylvie

Avant d'ouvrir la séance, les élus municipaux se sont réunis afin de visiter et de juger de l'état de divers bâtiments et équipements communaux. Ainsi, l'église, la salle du presbytère, le terrain de foot, les vestiaires et la tribune, l'extension du cimetière, les anciens ateliers municipaux, l'assainissement, l'école et un point de tri ont été visités. Un compte-rendu de ces visites et des orientations d'amélioration seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire a remercié les élus et les habitants qui ont participé à la journée citoyenne organisée pour le nettoyage du bourg. La fréquentation a été très satisfaisantes, 36 participants ont été dénombrés. Ainsi le gros travail nécessaire à la remise en état des espaces publics a pu être entièrement réalisé. Il remercie par la même occasion les habitants qui avaient nettoyé leurs trottoirs préalablement à cette journée.

### *Entretien des vitraux de l'église*

Monsieur le Maire annonce qu'un vitrail a été endommagé par les tempêtes hivernales. Plusieurs devis avaient été demandés pour sa réparation et que l'offre de Monsieur LE LANNOU, vitrailliste à PONTRIEUX avait été retenue. Lors de sa venue pour la réparation de ce vitrail, il a établi un diagnostic complet de tous les vitraux de l'église et établi un devis pour l'entretien des vitraux afin de prévenir des dégâts plus importants. La totalité de ce devis s'élève à 9 643,40 € (franchise de TVA art. 293b. du C.G.I.). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis, autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette affaire.

### *Décision modificative*

A la suite de l'acceptation du devis de réparation des vitraux de l'église, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir ces travaux dans le budget communal. Il annonce que lors du vote du budget en mars par l'ancienne équipe municipale, il restait un excédent d'investissement de 44 209,43 € que l'équipe municipale en place avait dit laisser sans affectation de manière à libérer des crédits pour l'équipe municipale suivante. Il propose donc d'affecter 10 000 € de cette somme à la réparation des vitraux de l'église. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative suivante :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Désignation	Montant
Invest.	D	23	2313	Op. 174 – Bâtiments communaux	+ 10 000 €

### *Acquisition de matériel de désherbage pour le bourg et les surfaces stabilisées*

Monsieur le Maire annonce qu'il existe des matériels de voirie permettant de mécaniser le désherbage des trottoirs et des surfaces stabilisées. Il montre des photos de produits existants sur le marché et précise les montants obtenus par demande de devis. Il précise en outre que la Région Bretagne subventionne l'acquisition de ces matériels à hauteur de 40 %. Consulté, le Conseil Municipal manifeste son intérêt pour l'acquisition d'un matériel de ce type, voire de deux matériels complémentaires (un type monobrosse et un type rouleaux). Il mandate Monsieur le Maire afin de se rapprocher de communes riveraines qui pourraient être intéressées par ce matériel pour envisager une acquisition commune et d'organiser une démonstration de matériel préalablement à l'acquisition afin d'affirmer le choix de matériel.

#### *Mise à jour du tableau des effectifs communaux.*

Monsieur le Maire annonce que le tableau des effectifs communaux n'est plus d'actualité, la dernière mise à jour ayant eu lieu en mai 2015. Il propose que la situation soit rétablie car le poste de gérant de l'Agence Postale Communale est désormais inclus dans l'emploi partagé avec les communes de PEUMERIT-QUINTIN et TREMARGAT et n'a donc plus lieu d'être. De plus, le poste de Mme LE MOAL, mise à disposition de la mairie de PEUMERIT-QUINTIN pour 3 h par semaine est modifié. Sa durée hebdomadaire de service passe de 28 à 31 h. Enfin, plusieurs agents ont été éligibles à un avancement de grade à l'ancienneté l'an dernier. Il propose donc d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

Effectif	Grade d'emploi	DHS
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h00
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	32h30
1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	31h00
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	22h00

Après délibération, le Conseil Municipal, valide le tableau des effectifs modifié tel que présenté par Monsieur le Maire.

#### *Acquisition d'une assise de route*

Monsieur le Maire annonce que lors de la vente d'un ancien chemin communal au Pouligou, le commissaire enquêteur avait soulevé que la route communale traversant le village était implantée sur la parcelle cadastrée section E n°91, propriété en indivision de 2 propriétaires du village. Les deux propriétaires ont donné leur accord à la vente de l'assise de la route pour 1 € chacun, la totalité des frais liés à la vente à la charge de la commune. Un géomètre est intervenu pour procéder à la division parcellaire, et il est à présent nécessaire que le conseil municipal délibère sur la proposition d'acquisition et les conditions afin de valider cette régularisation. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'acquisition de la parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée section E n°91 représentant l'assise de la route communale du Pouligou ; précise que la totalité des frais liés à l'acquisition de cette parcelle sera à la charge de la commune (géomètre, rédaction d'acte, frais annexes éventuels) ; mandate Monsieur le Maire afin de représenter la commune lors de la validation de l'acte par Me LE LAY, Notaire à SAINT-NICOLAS-DU-PELEM.

#### *Travaux de reprise de concession au cimetière*

Monsieur le Maire annonce qu'en 1987, l'ensemble des tombes du cimetière a été déplacé et des titres de concession trentenaire ont été émis à cette occasion, Ces concessions arrivent petit à petit à expiration, Certains ayants-droits ne souhaitant pas renouveler leur concession, celles-ci sont à reprendre par la mairie pour faire de la place dans le cimetière. A ce jour, 3 familles ont renoncé explicitement au renouvellement de leur concession par la production d'un écrit en mairie. Les tombes peuvent donc être levées. Les travaux nécessaires doivent être réalisés par un marbrier agréé par la Préfecture. A cette fin, trois devis ont été demandés et les réponses à l'appel d'offre sont comme suit :

Société	Coût travaux HT	Frais supplémentaires HT
Société Granitière MOLLET SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1 230,00 €	100 € par exhumation 95 € par reliquaire
SARL GARANDEL-CHAUVEL ROSTRENEN	1 087,00 €	
Marbrerie LE MADEC CALLAC	552,00 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre émise par la marbrerie LE MADEC de CALLAC, pour un montant total de 552,00 € HT, soit 662,40 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

### *Désignation de délégués*

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de nommer des délégués, correspondants privilégiés avec divers organismes.

La FREDON Bretagne fédère les quatre Fédérations départementales de lutte contre les Organismes Nuisibles ainsi que les détenteurs de végétaux, qu'ils soient professionnels (agriculteurs, pépiniéristes, collectivités, etc.) ou particuliers en zones rurales comme urbaines. La Fédération a pour objet essentiel la protection de la santé des végétaux et du patrimoine naturel. Leur équipe réalise des missions de surveillance, de prévention et de lutte, de conseil et de formation vis-à-vis des dangers sanitaires qui peuvent porter atteinte à la santé des végétaux, de l'environnement ou de la santé publique sur l'ensemble de la Bretagne. Il est nécessaire qu'un délégué communal soit nommé afin d'être le relai de leur mission sur le territoire communal. Monsieur Jean-François THOMAS, conseiller municipal, propose sa candidature au poste de délégué titulaire et Madame Sylvie STEUNOU, deuxième adjointe au Maire se porte candidate au poste de déléguée suppléante. Après délibération, le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-François THOMAS délégué titulaire au FREDON et Madame Sylvie STEUNOU, déléguée suppléante au FREDON.

Le réseau des délégués Aric est composé d'élus des communes adhérentes à l'Aric. L'Aric s'appuie sur les 400 délégués communaux et communautaires pour établir des plans de formation adaptés et étalés sur la durée du mandat. Le délégué a pour missions de faire remonter les besoins, de faire un bilan annuel, d'être le référent "formation" au sein de l'équipe municipale ou communautaire. Relais entre l'Aric et les élus sur les questions de formation, le délégué est aussi un moteur de la réflexion communale ou intercommunale au sein sa collectivité. Chaque délégué doit pouvoir faire profiter à son conseil municipal ou communautaire des échanges du réseau des adhérents, pour permettre à sa collectivité de gagner du temps, d'être plus efficace au quotidien. Madame Fabienne PAMPANAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, propose sa candidature au poste de déléguée titulaire. Après délibération, le Conseil Municipal nomme Madame Fabienne PAMPANAY déléguée titulaire à l'ARIC.

Pour faciliter les échanges de la commune avec ENEDIS, la société demande la transmission d'un référent électricité. En cas de crise, il peut se faire le relais auprès de la population et des équipes de dépannage. Il peut signaler toute anomalie sur le réseau électrique. Il participe aux échanges avec les administrés, aux réunions de chantier ou d'information sur le réseau électrique. Madame Annie LE ROLLAND, conseillère municipale, propose sa candidature au poste de déléguée titulaire et Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire, se porte candidat au poste de délégué suppléant. Après délibération, le Conseil Municipal nomme Madame Annie LE ROLLAND déléguée titulaire auprès d'ENEDIS et Monsieur Philippe LE JONCOUR, délégué suppléant auprès d'ENEDIS.

Organisme mutualisateur, le CNAS propose une large gamme de prestations, qui ont pour vocation d'accompagner les personnels territoriaux dans leur quotidien. Ces aides, conçues pour tous les moments de la vie, permettent de mieux accompagner les bénéficiaires, selon une exigence constante de solidarité et d'équité. Dans un contexte social et économique difficile, cette offre constitue un réel socle social pour les collectivités, dans un environnement territorial en mutation. Le rôle du délégué élu, en lien avec le correspondant (Patricia LUZE) est de représenter le CNAS au sein de la mairie et la mairie au sein des instances du CNAS. Madame Sylvie STEUNOU, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, propose sa candidature au poste de déléguée titulaire. Après délibération, le Conseil Municipal nomme Madame Sylvie STEUNOU déléguée titulaire auprès du CNAS.

### *Questions Diverses*

Monsieur le Maire annonce que les délégués aux sénatoriales seront élus le vendredi 10 juillet. La réunion du Conseil Municipal se tiendra à 19 h 30.

Monsieur le Maire annonce que le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2020.

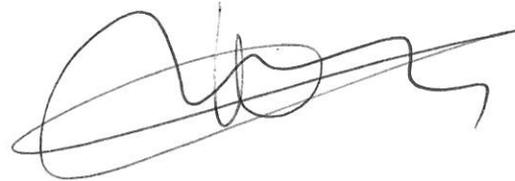
Monsieur le Maire annonce qu'il a été informé qu'une antenne 3G ou 4G serait bientôt installée sur le territoire par la société Free afin de résoudre le problème des zones blanches sur la commune. Il tiendra le Conseil Municipal informé des différentes étapes relatives à la mise en place de ce dispositif.

Madame Zofia PINSON, conseillère municipale, a indiqué que le chemin reliant Kermaréchal à Karbalénou est en très mauvais état et que les usagers s'en plaignent. La commission voirie ira constater l'état du chemin et proposera les travaux adéquats si nécessaire.

Madame Sylvie STEUNOU annonce qu'elle dépose à la mairie une clé USB contenant les photos prises lors de la journée citoyenne du 27 juin 2020. Les participants intéressés peuvent se présenter en mairie pour obtenir une copie de ces photos sur une clé USB.

Aucun Conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,  
Sylvie STEUNOU,  
Deuxième adjointe au Maire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Steunou', written in a cursive style. The signature is positioned below the typed name and title.